

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 19/366 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE FINANCEMENT D'OPERATIONS AU BENEFICE
DES SERVICES DES FORESTIERS-SAPEURS DE LA DIRECTION DE LA FORET
ET DE LA PREVENTION DES INCENDIES**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 octobre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Michel GIRASCHI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre GHIONGA
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le règlement de la Commission et du Parlement européens UE 1305/2013 relatif au fonds européen agricole pour le développement

rural,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment son article L. 3232-5,
- VU** le Code forestier, et notamment son article L. 133-2,
- VU** l'arrêté préfectoral 2013-353-0002 du 19 décembre 2013 du Préfet de Corse relatif au Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie, ainsi que les délibérations n° 13/220 AC de l'Assemblée de Corse du 7 novembre 2013, n° 2013-500 du 2 décembre 2013 du Conseil Départemental de Corse-du-Sud, n° 406 du 2 octobre 2013 du Conseil Départemental de Haute-Corse approuvant ce même plan,
- VU** la délibération n° 18/476 AC de l'Assemblée de Corse du 30 novembre 2018 approuvant le financement d'opérations relevant de la prévention des incendies de forêt mises en œuvre par la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme d'actions de prévention des incendies, leurs montants prévisionnels et plans de financements tels que présentés en annexe.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 » telle que portée dans le rapport.

ARTICLE 3 :

SOLLICITE une aide financière du FEADER de 50 % des dépenses

éligibles des projets.

ARTICLE 4 :

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat - Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2019, tel que prévue par les notifications transmises par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir pour la mobilisation des aides financières et le lancement des procédures de consultation des entreprises.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 octobre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, resembling the letters 'JG'.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

FINANCEMENT D'OPERATIONS AU BENEFICE
DES SERVICES DES FORESTIERS-SAPEURS
DE LA DIRECTION DE LA FORET
ET DE LA PREVENTION DES INCENDIES

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I Preambule

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 3232-5, confie aux départements des compétences dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêts. Au 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse en a hérité du fait de la fusion entre les trois anciennes collectivités.

Les opérations proposées dans le présent rapport s'inscrivent dans les prescriptions du Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI), approuvé en 2013 par la CTC et les deux départements et qui a valeur de plan de prévention exigé par l'article L. 133-2 du Code forestier et par l'article 24 du règlement UE 1305/2013 relatif au fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ces opérations portent sur l'acquisition de matériels et d'équipements permettant la mise en œuvre des missions des forestiers-sapeurs du Cismonte et du Pumonti.

L'essentiel des missions des forestiers-sapeurs portent sur l'entretien et la création des ouvrages DFCI, la participation au dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies. Parce que vétustes, posant des problèmes de fiabilité, de maintenance, de sécurité et de respect de l'environnement, l'essentiel des acquisitions proposées porte sur la modernisation du parc d'engins et de véhicules. Est également intégrée l'acquisition de matériel de transmission radiophonique utilisé pendant la période de surveillance et de lutte contre les feux de forêts, ainsi que la mise en œuvre de travaux par brûlage dirigé.

Suite aux demandes d'aides effectuées par le Président du Conseil Exécutif de Corse le 13 décembre 2018 auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation au titre du programme Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2019 (CFM 2019), les directions départementales de l'agriculture et de la mer de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ont transmis le tableau des opérations retenues et des aides attribuées.

L'aide du CFM peut être abondée par la Communauté Européenne (FEADER, Plan de Développement Rural de La Corse - PDRC 2014-2020, mesure 8.3 DFCI).

Ce rapport comporte deux volets principaux :

- La proposition des opérations d'acquisitions de matériels au profit des services des forestiers-sapeurs.
- Une correction au plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 » tel que prévu à la délibération n° 18/476 AC du 30 novembre 2018 approuvant le financement

d'opérations relevant de la prévention des incendies de forêts mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

Opérations d'acquisitions de matériels au profit des services des forestiers-sapeurs

II Montant des dépenses

Le montant total des dépenses s'élève à 1 108 600,00 € H.T (1 318 320,00 € TTC), avec :

TERRITOIRE	Opérations	Montant HT en €	Montant TTC en €
CISMONTE	Acquisition d'une mini chargeuse compacte - FORSAP	83 400,00 €	100 080,00 €
	Acquisition de 4 broyeurs de rémanents de chantiers manuels - FORSAP 2B	116 700,00 €	140 040,00 €
	Acquisition de matériel de transmission (Antares) - FORSAP	20 900,00 €	25 080,00 €
	Acquisition de trois (3) véhicules de surveillance armée - FORSAP 2B	101 700,00 €	122 040,00 €
	Acquisition d'un girobroyeur (type Chaptrack) - FORSAP 2B	280 000,00 €	336 000,00 €
	Brûlage dirigé - FORSAP	60 000,00 €	60 000,00 €
Total CISMONTE		662 700,00 €	783 240,00 €
PUMONTE	Acquisition de 13 tronçonneuses électriques	8 400,00 €	10 080,00 €
	Acquisition de 5 véhicules de transport	162 500,00 €	195 000,00 €
	Acquisition d'un buteur	275 000,00 €	330 000,00 €
Total PUMONTI		445 900,00 €	535 080,00 €
Total général		1 108 600,00 €	1 318 320,00 €

Les dépenses relatives à ces opérations sont à prévoir au BP 2020. L'intégralité du programme est à exécuter entre les années 2020 à 2021.

III Plan de financement

Le montant total des opérations s'élève à 1 108 600,00 € HT (1 318 320,00 € TTC).

Les plans de financement proposés (détaillés par opération en annexe) envisagent la mobilisation des crédits suivants :

- FEADER : 371 300,00 €
- Etat (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne) : 404 080,00 €
- Autofinancement de la Collectivité de Corse : 542 940,00 €.

Ainsi, le taux d'aide obtenu est de 69,94 % sur le montant total HT des dépenses proposées.

Correction au plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 »

Le plan de financement de l'opération ci-dessus, tel que porté à la délibération n° 18/476 AC du 30 novembre 2018 approuvant le financement d'opérations relevant de la prévention des incendies de forêts mises en œuvre par la Collectivité de Corse, faisait apparaître :

- Dépense HT : 10 500,00 €
- Aide de l'Etat (Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne) : 0,00 €
- Autofinancement de la Collectivité de Corse : 10 500,00 €

Or, le plan de financement est :

- Dépense HT : 10 500,00 €
- Aide de l'Etat (Conservatoire de la Forêt méditerranéenne) : 8 400,00 €
- Autofinancement de la Collectivité de Corse : 2 100,00 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le programme d'opérations DFCI présenté ci-dessus et leurs plans de financements porté en annexe.
- D'approuver la modification du plan de financement de l'opération « Acquisition de matériels de transmission ANTARES - FORSAP 2B programme 2018 ».
- De solliciter le financement de celles-ci par le FEADER et l'Etat.
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ce programme et à l'obtention et la liquidation des subventions, dans les conditions prévues par les différents financeurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe

Programme d'action et plan de financement

TERRITOIRE	Opérations	Montant HT en €	Montant TTC en €	CFM 2019	FEADER	Autofinancement CdC
CISMONTE	Acquisition d'une mini chargeuse compacte - FORSAP	83 400,00 €	100 080,00 €	25 020,00 €	41 700,00 €	33 360,00 €
	Acquisition de 4 broyeurs de rémanents de chantiers manuels - FORSAP 2B	116 700,00 €	140 040,00 €	35 010,00 €	58 350,00 €	46 680,00 €
	Acquisition de matériel de transmission (Antares) - FORSAP	20 900,00 €	25 080,00 €	16 720,00 €		8 360,00 €
	Acquisition de trois (3) véhicules de surveillance armée - FORSAP 2B	101 700,00 €	122 040,00 €	81 360,00 €		40 680,00 €
	Acquisition d'un girobroyeur (type Chaptrack) - FORSAP 2B	280 000,00 €	336 000,00 €	84 000,00 €	140 000,00 €	112 000,00 €
	Brûlage dirigé - FORSAP	60 000,00 €	60 000,00 €	24 000,00 €		36 000,00 €
Total CISMONTE		662 700,00 €	783 240,00 €	266 110,00 €	240 050,00 €	277 080,00 €
PUMONTE	Acquisition d'un bouteur	275 000,00 €	330 000,00 €	82 500,00 €	82 500,00 €	165 000,00 €
	Acquisition de 13 tronçonneuses électriques	8 400,00 €	10 080,00 €	6 720,00 €		3 360,00 €
	Acquisition de 5 véhicules de transport	162 500,00 €	195 000,00 €	48 750,00 €	48 750,00 €	97 500,00 €
Total PUMONTE		445 900,00 €	535 080,00 €	137 970,00 €	131 250,00 €	265 860,00 €
Total général		1 108 600,00 €	1 318 320,00 €	404 080,00 €	371 300,00 €	542 940,00 €